

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

MARCHE N° CCPI/SM/2018-07

**REPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE ET
COMPOSANTS
A CHEZAL BENOIT**

Règlement de consultation

Remise des offres le :

Mardi 22 mai 2018 à 14h00

Marché passé selon une procédure adaptée
(Article 27 du Décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics).

ARTICLE 1- POUVOIR ADJUDICATEUR

Communauté de Communes du Pays d'ISSOUDUN
Place des Droits de l'Homme – BP 150
36105 ISSOUDUN CEDEX
Tel : 02 54 03 36 36 Fax : 02 54 03 05 79

ARTICLE 2 : OBJET DE LA CONSULTATION ET PROCEDURE

Le présent marché a pour objet de pourvoir à l'ensemble des travaux nécessaires au remplacement d'une chaudière suivant les critères d'obtention CEE- TEPCV au groupe scolaire et vestiaires sur la Commune de CHEZAL BENOIT (18).

2.1 - Objet :

Le présent marché a pour objet de pourvoir à l'ensemble des travaux nécessaires au remplacement d'une chaudière suivant les critères d'obtention pour des Certificats d'économies d'Énergies (Opération n° BAT-TH-102à)

2.2- Procédure et forme

Marché à procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATIO

3.1. – Décomposition en lots

Sans objet

3.2-Variantes, prestations supplémentaires éventuelles et options

3.2.1-Variantes

Non autorisées

3.2.2-Prestations supplémentaires éventuelles

Sans objet

3.2.3– Marchés similaires

Sans Objet

3.3-Durée du contrat - Délai d'exécution

Le marché prend effet à la date de sa notification. Le délai contractuel d'exécution sera précisé dans l'Acte d'Engagement par le titulaire.

Le titulaire devra préciser très explicitement le délai qu'il propose dans son acte d'engagement et qui ne peut pas être supérieur au délai prévisionnel de deux mois à compter du 9 juillet 2018. Date de fin de travaux obligatoire : **le 30 Août 2018**

3.4-Modalités de financement et de paiement

Les prestations sont financées par le budget général (ressources propres) du pouvoir adjudicateur.

Le mode de règlement retenu par le pouvoir adjudicateur est le virement avec paiement dans les délais réglementaires.

3.5-Forme juridique de l'attributaire

Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'attribution du marché à un groupement conjoint, le mandataire du groupement sera solidaire, pour l'exécution du marché, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles.

3. 6-Délai de validité des propositions

Le délai de validité des propositions est de 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des propositions.

3.7 – Forme des prix

Le présent marché est passé à prix fermes actualisables.

Les prix du présent marché sont réputés établis sur la base des conditions économiques du mois de la date à laquelle le candidat a fixé son offre de prix.

3.8 – Actualisation des prix

Le montant de l'offre sera actualisé suivant la formule suivante :

Formule 1, $A = 0.125 + 0.875 * (I_n / I_o)$

Où I_o et I_n sont les valeurs prises par l'index national retenu pour l'indice BT38 respectivement au mois de la date à laquelle le candidat a fixé son prix dans l'offre, et au mois de la date de début d'exécution des prestations, publié ou à publier, moins 3 mois

3.9 – Visite

Afin d'estimer à leur juste valeur toutes les sujétions de travaux, le candidat devra impérativement avant la remise de son offre effectuer une visite sur place.

Il devra joindre impérativement dans son offre le document de visite dûment rempli et signé attestant de sa visite.

La personne à contacter pour les visites est M. Laurent ANSELME

Courriel : ctm@issoudun.fr

Téléphone : 02.54.03.37.33

06.74.04.09.09

ARTICLE 4 : DOSSIER DE CONSULTATION

4.1-Contenu du dossier de consultation

Dossier de consultation comprend les pièces suivantes :

- Règlement de Consultation
- Acte d'Engagement (A.E.)
- Cahier et Clauses Particulières (C.C.P)
- Attestation de visite.

4.2-Mise à disposition du dossier de consultation

En application de l'article 43 de l'ordonnance et des articles 39 à 42 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics en complément aux modalités classiques de déroulement de la consultation, les soumissionnaires ont l'obligation de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet web <http://www.achatpublic.com>.

4.3-Modification de détail au dossier de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

5.1- Pièces relatives à la candidature :

A. Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévus aux articles 50 à 54 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

(A1) Lettre de candidature (formulaire DC1), cadre ci-joint à compléter et à signer, ou équivalent ; accompagnée le cas échéant des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société ;

(A2) Les attestations sur l'honneur suivantes comprises dans le formulaire **DC1** précité, ou sur format libre :

Le candidat individuel ou chaque membre du groupement déclare sur l'honneur, qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

(A3) Le formulaire **DC2** ou équivalent dûment complété, daté et signé par le candidat, pour répondre aux éléments demandés à la **partie B ci-dessous**.

(A4) Si la société est en règlement judiciaire, **copie du jugement** produit à cet effet.

B. Les éléments relatifs aux capacités financières et techniques, et aux références professionnelles.

(B1) Son **chiffre d'affaires** le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

(B2) Ses **moyens matériels et humains généraux**.

- Les moyens en personnel

- Description de du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose

(B3) La **liste détaillée des références** des prestations similaires, mentionnant la nature et le montant des prestations et le nom du client.

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en sus de l'annexe :

- La nature des prestations sous-traitées ;

- Le nom, la raison ou la dénomination sociale et l'adresse du sous-traitant proposé ;

- Le montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant ;

- Les conditions de paiement prévues par le projet de contrat de sous-traitance et, le cas échéant, les modalités de variation des prix ;

- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;

- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

(B4) Justificatifs attestant de la compétence du candidat à réaliser les prestations du marché objet de la présente consultation

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Remarque : Conformément à l'article 51 et 55 2° du décret relatif aux marchés publics, le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire du marché qu'à la condition de produire, dans le délai de 10 jours à compter de la réception par le titulaire du courrier de la personne publique l'informant de l'acceptation de son offre, les documents suivants :

- certificats délivrés par les administrations et les organismes compétents attestant de sa régularité au regard de ses obligations fiscales et sociales
- les pièces prévues aux articles R1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8222-8 ou D.8254-2 à D.854-5 du Code du travail
- extrait casier judiciaire
- extrait KBIS
- en cas de redressement judiciaire copie du jugement.

Si le candidat n'a pas produit ces documents dans le délai précité, l'élimination du candidat sera prononcée par le Pouvoir Adjudicateur.

5.2- Pièces relatives à l'offre

C1 - Un acte d'engagement pour chaque membre du groupement, daté et signé par le représentant qualifié de l'entreprise qui sera signataire du marché.

C2 – Le devis descriptif et estimatif détaillé, comportant toutes les indications permettant d'apprécier les propositions de prix.

C3 - Un mémoire technique comprenant

- Un descriptif technique détaillé de son offre,
- Une plaquette de présentation du matériel dans un site déjà installé,
- Un exemplaire de notice d'entretien type
- Tous les plans correspondant à l'aménagement proposé

ARTICLE 6 : ENVOI ET REMISE DES OFFRES

La date limite de réception des offres est le :

Mardi 22 mai 2018 à 14h00

6.1 – transmission sur support papier

L'offre sera transmise sous pli cacheté et portera les indications suivantes

« **NE PAS OUVRIR - MARCHE PUBLIC** »

REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE ET COMPOSANTS

A CHEZAL BENOIT

Les candidats ont la possibilité de déposer leur offre directement contre récépissé à l'adresse ci-dessous pendant les horaires d'ouverture ou peuvent envoyer leur offre par courrier avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Hôtel de Ville
Cellule Marchés Publics
Place des Droits de l'Homme BP 150
36105 ISSOUDUN

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limites seront renvoyés à leurs auteurs ainsi que les plis non cachetés.

Horaire d'ouverture de la Mairie :

Lundi : 13h30-18h

Du Mardi au vendredi 8h30-12h – 13h30-18h

Samedi : 8h30-12h

6.2 – transmission électronique

Sans objet

ARTICLE 7 : JUGEMENT DES CANDIDATURE ET DES OFFRES

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants : La sélection des candidatures s'effectue conformément aux articles 55 et 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics au regard des capacités professionnelles, techniques et financières des candidats.

Les **critères d'analyse des offres** : Le jugement des propositions sera effectué dans les conditions prévues à l'article 62 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 au moyen des

- **Prix : 40%**
- **Valeur technique : 60%**

Les offres inappropriées, irrégulières ou inacceptables sont éliminées étant précisé qu'est :

- inappropriée, une offre qui apporte une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur et qui peut en conséquence être assimilée à une absence d'offre,
- irrégulière, une offre qui est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées dans les documents de la consultation
- inacceptable, une offre dont les conditions d'exécution méconnaissent la législation en vigueur ou lorsque les crédits alloués au marché après évaluation du besoin à satisfaire ne permettent pas au pouvoir adjudicateur de la financer.

ARTICLE 8 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 5 jours ouvrés avant la date limite de remise des offres, une demande écrite par mail.

1) Renseignements administratifs

Correspondant : Mme Anna-Livia Kerjean

Cellule Marchés Publics

Téléphone : 02.54.03.36.96

Courriel : marches.publics@issoudun.fr

2) Renseignements techniques

Correspondant : M. Laurent ANSELME

Courriel : ctm@issoudun.fr

Téléphone : 02.54.03.37.33

06.74.04.09.09

3) Voies et délais de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de LIMOGES - 1 Cours Vergniaud, 87000 Limoges

Téléphone : 05.55.33.91.55 - Télécopie : 05.55.33.91.60

Courriel : greffe.ta-limoges@juradm.fr